

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Juillet

NOUVELLES POLITIQUES

SÉNAT

Séance du 30 juin

Le Sénat discute la proposition d'ouverture d'un crédit en faveur des départements de l'Algérie ravagés par les sauterelles.

Le crédit voté par la Chambre est de 1,500,000 fr. M. Pauliac voudrait le réduire à 500,000 fr. Il explique que ces crédits sont mal dépensés et qu'en Tunisie on a combattu le fléau avec 125,000 francs.

M. Constans défend le crédit.

A ce sujet, on constate que le budget de l'Algérie est une bouteille à l'encre, à laquelle on ne comprend rien.

Le renvoi à la commission des finances est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 Juin

Le Tarif des douanes

On reprend la question des droits sur les pâtes de bois résineux destinées à la fabrication des papiers.

L'amendement de M. Berger exemptant ces pâtes est repoussé et les chiffres de la commission sont adoptés.

La discussion s'ouvre sur les droits sur les vins. Le Gouvernement propose un droit de 6 francs par hectolitre jusqu'à 12 degrés.

La question des droits sur les vins est la plus importante de la session pour le Midi.

La commission propose jusqu'à 11 degrés 1,20 par degré et par hectolitre au tarif général et 70 c. au tarif minimum.

A partir de 11 degrés le droit est augmenté de la taxe de consommation de l'alcool.

Le Gouvernement propose jusqu'à 12 degrés 70 c. au tarif général et 50 c. au tarif minimum, et le droit de consommation au-dessus de 12 degrés.

M. Boullay propose jusqu'à 12 degrés 8 francs et 6 francs.

M. Brousse propose jusqu'à 8 deg. 1,20 et 70 c.

M. Marty propose jusqu'à 10 degrés 1,25 et 70 c. Pour le vin en bouteille, 20 c. par litre.

Le ministre Davelle soutient le projet du Gouvernement. Un incident s'élève entre lui et M. Jamais et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

On vote ensuite deux séances par jour.

Séance du 1^{er} juillet

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Laur interpelle le gouvernement sur les massacres d'Haïti.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, lui répond qu'une indemnité va être demandée au gouvernement haïtien pour l'exécution de M. Rigaud, citoyen français.

CRÉDIT POUR L'ENCOURAGEMENT DES CULTURES INDUSTRIELLES

Mardi, a été distribué à la Chambre le projet de loi du gouvernement ouvrant un crédit supplémentaire de 1,098,000 fr. pour encouragement à la culture du lin et celle du chanvre et autres cultures industrielles. Estimant que le meilleur moyen d'arriver au développement du lin et du chanvre consiste encore dans l'organisation des champs de démonstration, le ministre de l'agriculture propose l'établissement, dans chacun des douze départements qui cultivent plus de mille hectares de lin, l'établissement de champs de démonstration d'un hectare dont la dépense peut être évaluée à 5,000 fr. par département.

Des champs de démonstration pourraient également être institués dans les départements suivants où la culture du lin, bien qu'ayant moins d'importance, pourrait être développée, savoir : la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne, le Lot, la Charente-Inférieure, la Haute-Vienne.

La dépense pourrait, pour ces départements, être réduite à 3,000 fr. par département, pour la culture du chanvre. Des champs de démonstration seraient également ouverts dans les départements suivants : Lot-et-Garonne, Haute-Vienne, Dordogne, Lot.

La dépense serait de 4,000 francs environ par département.

Des concours pour la culture du lin et du chanvre seraient ouverts dans chacun de ces départements. Des subventions seraient accordées aux associations qui se préoccupent de propager les meilleures méthodes de culture et chacune de ces deux cultures recevrait 300,000 fr. d'encouragement sous forme de subvention.

LE COMITÉ CONSULTATIF D'HYGIÈNE

A la séance du comité consultatif d'hygiène publique de France, le directeur de l'assistance et de l'hygiène a donné lecture au comité du projet de loi déposé au Sénat par M. Constans, ministre de l'intérieur, pour régler les droits des

communes sur les sources d'eau potable situées dans leur territoire. Ce projet de loi, qui se compose de quatre articles, détermine le droit d'usage d'une source potable. Ce droit est acquis par la prescription de trente ans. Si ce droit n'est pas acquis par la prescription, la commune peut l'acquérir en payant au propriétaire une indemnité réglée par des experts. La commune a le devoir de curer la source qu'elle a acquise, de la couvrir, de la garantir contre toutes les eaux de pollution, mais elle n'a pas le droit d'en dériver les eaux par des tuyaux ou des rigoles.

Le projet établit ensuite que l'acquisition d'une source d'eau potable par la commune dans laquelle elle est située, peut être déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral. Lorsque le débit moyen d'une source ne dépasse pas deux litres par seconde, la déclaration d'utilité publique doit être prononcée par décret et l'indemnité est réglée dans les formes prescrites par la loi de 1841.

M. Proust, inspecteur général des services sanitaires, a fait une communication importante au sujet de la situation sanitaire à l'extérieur.

Le comité reprend ensuite l'étude du projet de loi sur la protection de la santé publique en France. Voici les nouvelles dispositions qu'il a adoptées :

En cas de maladie endémo-épidémique, la déclaration est obligatoire dans le délai de vingt-quatre heures, pour tout docteur, officier de santé ou sage-femme ou par le chef de famille qui en constate l'existence. La liste de ces maladies est dressée par un arrêté du ministre de l'intérieur.

Le conseil général de chaque département délibère sur l'organisation de l'hygiène publique. Il statue également sur la participation du département aux dépenses de travaux d'assainissement.

AFFAIRE DE LA MÉLINITE

L'affaire de la mélinite viendra en appel correctionnel à la fin de la semaine prochaine.

DANS LES COULOIRS DU SÉNAT

On annonce dans les couloirs du Luxembourg que M. Fallières, ministre de la justice, doit déposer, aujourd'hui, une demande de poursuites contre M. Paul Decauville, sénateur de Seine-et-Oise.

Les hommes retenus aux corps

On sait qu'en vertu de la nouvelle loi militaire, les hommes qui ont subi, pendant leur passage sous les drapeaux, un nombre déterminé de jours de prison ou de cellule sont retenus pour un temps égal, ou supérieur, selon le cas,

XVI

DÉPART

La saison tirait à sa fin, et il fallait que Rosa se décidât à informer Michel de sa résolution de partir à Remiremont avec monsieur et Mme Dornach.

Elle ne savait trop comment aborder cette question délicate; Michel allait sans doute pousser les hauts cris, il mettrait tout en œuvre pour la retenir. D'avance elle sentait les difficultés sans nombre qui s'élèveraient, les objections sages en apparence que son cousin ne manquerait pas d'émettre, mais son parti était irrévocable: bien qu'il ne fut rien survenu de nouveau, l'automne ne la retrouverait pas au Hohwald.

Il ne lui était pas facile de causer sans témoins avec le jeune homme, car la rusée Catherine trouvait toujours des prétextes pour venir s'installer entre eux dès qu'elle les voyait seuls ensemble.

Un soir cependant, comme Michel se disposait à se retirer dans sa chambre, Rosa le retint. La fin du mois d'août avait été particulièrement favorisée par la température, les soirées étaient fraîches relativement et l'on restait au jardin le plus tard possible pour respirer un peu l'air frais.

Les voyageurs étaient allés se coucher et la jeune fille se trouvait, ainsi que son cousin, dans le jardin.

— Michel, lui dit-elle, lorsqu'il se leva pour rentrer dans la maison, j'ai à te parler sérieusement.

— Il est bien tard pour cela, fit-il d'un air

sous les drapeaux, après le renvoi de leur classe.

Cette disposition a été appliquée cette année pour la première fois; on peut donc croire qu'il y a eu quelque surprise. Le principe est bien établi. Une mesure de clémence, qui serait aussi, en partie, une mesure de justice, serait bien accueillie. Une occasion favorable se présente: la fête du 14 juillet. La discipline n'y perdrait rien. Nous attirons sur cette question l'attention bienveillante du ministre de la guerre.

Les combattants de Crimée

Un certain nombre d'anciens combattants de Crimée se proposent de fonder une association amicale — qui pourrait devenir une société de secours mutuels.

C'est là une idée qui ne peut que rencontrer des sympathies nombreuses.

La tenue des officiers

L'adoption d'un nouveau modèle de vareuse-dolman pour les officiers a rencontré dans l'armée le plus mauvais accueil. On fait justement remarquer que la nécessité de cette modification ne se faisait nullement sentir. Ces changements incessants dans la tenue portent un sérieux préjudice pécuniaire aux officiers, et il est à souhaiter qu'on renonce à ces pratiques déplorables.

La vareuse bleue est un vêtement commode, solide et économique qu'il y a intérêt à garder. La dernière mesure est à rapporter.

Les commandants de corps d'armée

Le ministre de la guerre, comme on devait s'y attendre et comme cela se fait d'ailleurs, depuis nombre d'années, a fait maintenir à la tête des 2^e et 9^e corps d'armée MM. les généraux de division Cools et Villain, arrivés depuis le 23 juin, à la fin de la troisième année d'exercice de leur commandement.

M. de Cools est âgé de soixante et un ans et trois mois; M. Villain de soixante-trois ans et six mois.

A moins d'accidents imprévus, il n'y aura pas de commandement de corps d'armée vacant dans le cours de l'année 1891, aucun des titulaires ne devant être atteint par la limite d'âge avant 1892.

EN HAÏTI

Il résulte d'une dépêche officielle que la terreur et les massacres ont cessé en Haïti.

La tranquillité règne partout.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budgt a commencé d'étudier le budget de la guerre.

nonchalant, ne pourrais-tu pas attendre à demain.

— Non, puisque le hasard fait que nous sommes aujourd'hui en tête-à-tête, ce qui n'arrive pas souvent, j'aime mieux tout de suite.

— Soit dit-il.

Il se rassit et ralluma sa pipe, s'appuyant à l'écouter.

— Décidément, fit-elle, je vois que je ne serai à rien dans cette maison; je ne m'en plains pas, je le constate, voilà tout. Comme il faut songer à l'avenir, il est temps que je me crée une situation indépendante. Je dois, je veux gagner ma vie. Tant que ma pauvre tante a vécu, j'ai pu accepter votre généreuse hospitalité; maintenant, je pense qu'une jeune fille de mon âge ne saurait sans inconvénients continuer à demeurer sous le même toit qu'un garçon de vingt ans. Mes scrupules, pour être tardifs, n'en sont pas moins sincères, je te prie de les respecter et de ne pas t'opposer à mon départ.

— Qu'est-ce encore que cette nouvelle! s'écria Michel abasourdi; voilà que c'est à ton tour de t'en aller à présent.

J'espère bien que cela n'est pas sérieux! n'est-ce pas?

— C'est très sérieux, au contraire. Mme Dornach m'offre de m'emmener avec elle comme dame de compagnie; la position que j'aurai auprès d'elle me permettra de faire quelques économies et ma pauvreté me défend de refuser une occasion semblable.

— Ta pauvreté? tu manques donc de quelque chose ici?

— Tu es trop bon pour moi, Michel, tu sais

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 24

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE EN ALSACE

XV

LES ABSENTS N'ONT PAS TORT

Sa rentrée fut saluée avec enthousiasme par les voyageurs. Quant à Michel, son front s'éclaira en la voyant; il oublia la manière si brusque dont elle était partie, les ennuis, les tracasseries de cette semaine qui lui avait semblé éternelle, et, enchanté, radieux, délivré de tout souci, il s'écria :

— Enfin, vous voilà! tout va maintenant marcher comme sur des roulettes! cela n'est pas malheureux!...

Catherine regarda méchamment Rosa.

— Vous n'avez pas de patience, répondit-elle à son maître qui l'aidait amicalement à porter ses bagages; je suis certaine qu'au bout d'un mois, Mlle Rosa se serait mise tout à fait au courant.

— Au bout d'un mois de ce train-là, interrompit Michel, Rosa se serait mise sur le flanc à force de fatigue, et moi je serais certes devenu abruti.

Catherine rougit de plaisir, si émue de cet hommage spontané rendu à ses qualités, qu'elle oublia d'en triompher bruyamment.

Quand elle fut dans le bureau de l'hôtel avec Michel et Rosa :

— Me voilà revenue pour longtemps à présent dit-elle, et M. Michel pourra sans crainte partir au printemps prochain pour son service militaire. Rien ne l'empêchera d'être tranquille, ses intérêts seront bien défendus pendant qu'il portera le casque et maniera le fusil dans quelque bonne ville de garnison allemande.

Rosa regarda son cousin, muette, pâle, les lèvres tremblantes, ayant l'air de lui demander :

— Est-ce que cette fille dit vrai? Est-ce que tu consentirais à être soldat prussien?

Il comprit et détourna les yeux sans oser répondre.

— Grand et beau garçon comme vous êtes, continua impitoyablement Catherine, on vous mettra dans la cavalerie; vous êtes trop fort pour un hulan, mais quel solide cuirassier vous ferez.

— Michel, cuirassier allemand! murmura Rosa si bas qu'on ne put l'entendre.

Et elle eut l'impression d'une lame aigüe et froide qui lui entraînait soudain dans le cœur. C'est qu'elle venait de penser à cet autre cuirassier, son frère, qui dormait son dernier sommeil à Morsbronn... Ce n'était pas un cuirassier allemand celui-là.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a demandé à la commission de voter un crédit de 600,000 fr. pour la reconstruction de l'Ecole Polytechnique et l'aménagement de nouvelles salles.

Le crédit a été voté à l'unanimité.

LE PANAMA

Nous avons annoncé qu'une perquisition avait été opérée vendredi, par MM. Flory, expert-comptable, et Dhers, commissaire de police, au siège social de la compagnie du Panama.

Des livres de comptabilité et des documents ont été saisis. En outre, les scellés ont été apposés sur certains meubles.

M. Montchicourt, liquidateur de la Société, a été nommé séquestre.

Notre escadre du Nord

Copenhague, 30 juin.

La flotte française arrivera ce matin à sept heures. L'amiral Gervais ira à dix heures visiter le comte d'Aunay, ministre plénipotentiaire de France à Copenhague. Le comte d'Aunay rendra ensuite visite à la flotte. Le canon sera tiré en son honneur. Le ministre de France rentrera alors en ville accompagné de l'amiral qu'il présentera aux ministres danois.

Le comte d'Aunay donnera ce soir un grand dîner de 70 couverts auquel assisteront les officiers danois, les grands dignitaires de la cour et les officiers généraux de l'armée et de la flotte danoises. Mercredi, aura lieu au palais une réception solennelle par le prince royal, régent, le roi étant encore absent à cause de la maladie de la reine.

Le ministre de la marine donnera mercredi soir un grand dîner aux officiers de la flotte française, et le 2 ou 3 juillet le cercle des notabilités de Copenhague leur donnera un bal champêtre à Klampenbourg.

Copenhague, 30 juin, soir.

L'amiral Gervais a débarqué à dix heures et demie. Il a été reçu par l'attaché naval Voilelaud. Il s'est ensuite rendu avec lui chez le comte d'Aunay, où l'ambassade française se trouvait réunie.

Navigation mécanique aérienne

SANS BALLONS

Recommandé à notre excellent ami Fritz :

Une Société en participation, l'Aviation, ayant pour objet la construction d'un Appareil volant s'élevant de terre par la seule puissance musculaire de l'homme, se maintenant dans l'air indéfiniment, s'y dirigeant à volonté aussi facilement qu'un canot sur une rivière ou qu'un navire sur l'Océan, et y marchant avec une vitesse de 100 à 300 kilomètres à l'heure, vient de se former.

Son siège social est 12, rue Lagrange, Paris. Elle convie le public à une émission de 5,000 parts de 20 fr. remboursables chacune en une action de 500 fr.

Chaque part donne en outre le droit de visiter l'appareil en construction, lequel est d'ailleurs presque terminé, et d'assister gratuitement aux diverses conférences faites par M. Delprat, vice-président de l'Ecole Supérieure de Navigation aérienne, sur l'importante question de l'Aviation ou Navigation mécanique aérienne sans ballons, problème que M. Delprat a résolu d'une

biens ce que j'ai à te répondre sur ce point quant à présent; mais tu ne seras pas toujours célibataire et je n'ai pas le droit de l'imposer une charge qui te semblera peut-être lourde plus tard. Qui te dit que ma seule présence ne t'empêchera pas de te marier.

— Me marier ? je n'y songe guère.

— Il faut tout prévoir, même le cas où les circonstances m'obligeraient à m'éloigner loin d'ici.

— Tant que j'aurai une volonté, tu resteras près de moi.

Rosa eut un geste de doute. La volonté de Michel elle savait trop qu'il n'y fallait parcompter outre mesure. Elle ne le lui dit pas, et passa courageusement à un autre ordre d'idées.

— Mon cousin, continua-t-elle, il y a des situations qu'il faut savoir regarder en face. Te rappelles-tu notre promenade du printemps dernier, le jour de l'accident de notre voiture.

— Oui, répondit-il timidement, se sentant lâche.

— Alors, tu te souviens que, l'émotion aidant, nous avons commis tous les deux ce jour-là, une erreur singulière.

— Quelle erreur ?

— Celle de croire que nous nous aimions autrement que d'une amitié fraternelle.

Michel baissa la tête, honteux et triste à la fois, il allait s'écrier qu'elle se trompait, qu'il éprouvait pour elle une amitié sincère, qu'il n'avait rien à retirer des aveux qu'il lui avait faits spontanément, et que, si elle le voulait, il ne tenait qu'à elle de devenir sa femme, mais soudain il s'arrêta.

manière complète et définitive à tel point qu'il lui est facile de construire des navires aériens mécaniques, de grandes dimensions, pouvant aller de Paris à New-York en moins de deux jours et de Paris à Berlin en 5 ou 6 heures tout en transportant 500 voyageurs et même plus.

Parmi les nombreux souscripteurs nous remarquons :

MM. De Freycinet, ministre de la guerre ; de Rothschild frères ; Carnot, directeur de l'Ecole des mines, etc.

L'appareil-volant en construction est établi d'après les principes scientifiques développés par M. Delprat dans ses conférences publiques.

CHRONIQUE LOCALE

Nos Députés

Voici le texte de l'exposé des motifs de la proposition de loi présentée à la Chambre par nos quatre Députés :

Messieurs,

Des orages d'une extrême violence viennent de s'abattre sur le département du Lot. Certains cantons de l'arrondissement de Cahors ont été dans les journées des 7, 23 et 24 juin entièrement dévastés. Les cyclones ont causé aux agriculteurs des dommages inappréciables. Les vignes reconstituées à grands frais dans ces dernières années ont été hachées par la grêle ou déracinées par des torrents. Les blés, qu'un hiver rigoureux avait, en partie détruits, sont aujourd'hui entièrement perdus. En un mot, toutes les récoltes dont les cultivateurs espéraient retirer quelque profit ont été anéanties.

Les chemins comblés par les terres où emportées par les eaux sont, sur divers points, devenus impraticables.

Les populations ruinées par ces désastres sont dans la plus profonde désolation.

Cette situation réclame des secours urgents.

En conséquence, nous avons l'honneur de présenter à la Chambre la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article unique

Un crédit de un million de francs (1.000.000 fr.) est mis à la disposition de M. le Ministre de l'Intérieur pour venir en aide aux populations du département du Lot, cruellement éprouvées par les orages des 7, 23 et 24 juin dernier.

LE NOUVEAU TRÉSORIER-PAYEUR

M. Pépin, receveur particulier des Finances à Abbeville, nommé par décret du 8 juin trésorier-payeur général du Lot, a pris possession hier de son nouveau poste.

La remise de service a été faite, lundi, entre les mains de M. Benoit, fondé de pouvoirs.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Notre compatriote M. Cuniac, avocat général près la cour d'Alger, est nommé président de chambre à la même cour.

NOS COMPATRIOTES

M. Carvalho, directeur de l'Opéra-Comique, vient de renouveler les engagements de nos compatriotes MM. Mouliérat et Soulaeroix.

NOUVELLES DISTRIBUTIONS DES LETTRES

A dater du 1^{er} juillet, la poste fera faire trois distributions de lettres par jour.

La première distribution aura lieu à 8 h. 30 du matin ; la seconde, à 1 h. 30 du soir ; la troisième, à 7 h. du soir.

Ne venait-elle pas de lui parler d'une erreur qu'ils avaient commise tous les deux ? C'était bien le moment, en vérité, de lui répéter des paroles caressantes et de lui offrir de l'épouser !

L'amour-propre aidant, il lui laissa croire qu'ils s'étaient en effet trompés tous deux ; il ne chercha pas à revenir sur cette journée dont elle lui rappelait le souvenir.

— Puisqu'elle me refuserait pensa-t-il, à quoi bon lui dire que je l'aime.

Ainsi persistait le singulier malentendu qui durait entre eux depuis quelques temps.

— Si tu es pour moi une amitié fraternelle, dit-il d'une voix émue, tu me le prouves d'une façon étrange en déclarant que tu veux te séparer de moi. Tu as sans doute une raison que tu me caches.

— J'en ai une que je t'ai cachée jusqu'ici, le moment est venu de te l'apprendre : des propos malveillants et mensongers sont arrivés jusqu'à mes oreilles, nous concernant tous les deux ; or, je n'ai qu'un moyen de faire taire toutes les mauvaises langues c'est de partir, et je pars.

— Et si je m'y opposais ! fit-il avec énergie, si je te rappelais que je suis à présent le chef de la famille et que ton devoir est de m'écouter.

— Je persisterais, reprit-elle, d'un ton de résolution inébranlable, je persisterais, car n'ayant pour tout bien que ma réputation, je ne veux pas la perdre.

— Ainsi, quoique je dise, quoique je fasse, je ne te convaincras pas que tu agis follement ? je ne t'amènerai pas à comprendre que ta seule

place est ici, dans la maison où tu es entrée volontairement après la mort de ton père ?... Je ne parviendrai pas à te rappeler que tu as promis à ma mère de rester ?... Tu m'empêcheras de demeurer pour toi le protecteur que je me suis juré d'être toujours.

— Permetts-moi de te faire remarquer qu'il te sera impossible de me protéger pendant le temps de ton service militaire, fit-elle avec un effort.

— C'est justement pendant ce temps-là, saisissant la balle au bond, que ton devoir est de ne pas abandonner ma maison !... D'ailleurs, moi parti, les mauvaises langues dont tu parles se tairent naturellement.

Les idées de Rosa venaient de prendre soudain une autre direction.

— Ainsi, s'écria-t-elle avec véhémence, les descendants d'une famille de patriotes français, les Herz, consentiront à servir la Prusse !... Et tu ne crains pas que tous les autres Herz, restés fidèles à la France jusque dans la mort, sortent de leurs tombeaux pour t'appeler traître ?...

— Je ne la crains pas, dit-il, plus affligé que surpris de cette apostrophe, on n'est pas un traître quand on subit la loi du vainqueur.

Elle continua, emportée dans son patriotisme aussi ardent qu'austère :

— Michel, tous les ans il y a des centaines d'Alsaciens et de Lorrains qui émigrent pour ne pas servir l'Allemagne ; j'avais espéré que tu serais de ceux-là ! Pourquoi me suis-je trompée, hélas !

— Réfléchis-tu bien à ce que tu me conseil-

Les dimanches et jours fériés, il n'y aura qu'une seule distribution, à 8 h. 30 du matin.

L'électricité à Cahors

M. Monié vient d'adresser une nouvelle lettre à M. le maire de Cahors ; en voici la teneur :

Castelsarrasin, le 24 juin 1891.

A Monsieur le Maire de la ville de Cahors, Monsieur le Maire,

Dans l'audience que vous vouliez bien m'accorder hier, dans votre cabinet de la Mairie, vous m'assuriez que vous porteriez à la connaissance de MM. les membres du Conseil municipal et soumettriez à leur délibération, à la prochaine séance du 26 juin, les propositions de garantie par moi offertes à la ville, par ma lettre du 15 juin courant, en échange de la traversée des voix urbaines par mes cables aériens devant porter aux habitants de Cahors la lumière électrique ou la force motrice.

J'ose compter, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien donner suite à votre promesse, et viens vous prier également de vouloir bien faire savoir à MM. les conseillers municipaux que, dans le cas où ils seraient disposés à appliquer à la Cie du Gaz les exigences de l'article 59 de votre traité avec cette société, je serais prêt, au cas de refus de la Cie du Gaz, à prendre l'engagement d'établir, dans le plus bref délai possible, le nécessaire pour l'éclairage public de la ville de Cahors, éclairage que je m'engageai à fournir aux prix de 40 fr. par an et par bec de 16 bougies, soit environ la somme de 13,000 fr. pour la totalité de la ville.

Veillez agréer, Monsieur le maire, la nouvelle assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : A. MONIÉ.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le chiffre définitif de la population du département du Lot, d'après le recensement du mois de mai dernier, est aujourd'hui connu d'une façon certaine.

Cette population est de 253,854 habitants ; elle était, il y a cinq ans, de 271,514, soit une perte de 17,660.

Cette diminution est énorme ; il ne faudrait pas cependant s'en exagérer l'importance, il y a cinq ans, les lignes ferrées étaient en pleine construction et les chantiers regorgeaient d'ouvriers étrangers, qui ont dû nécessairement compter dans le recensement de cette époque.

Au mois de mai dernier, ces ouvriers avaient, depuis longtemps, quitté notre département.

Il faut mettre également en ligne et compter le grand nombre d'émigrations qui se sont produites dans ces dernières années.

EXAMEN DU BREVET ÉLÉMENTAIRE

Liste des aspirantes définitivement reçues :

MM^{les} Bach, Bessières, Blanchou, Bonifacy, Bonnet Marthe, Bonnet Rachel, Bosc, Boutaric, Delsol, Denègre, Dumeaux, Estival, Fauré, Galy, Gibrat, Jouffreau, Laspinasse, Maratuech, Pardes, Pradeu, Raynal, Roldès, Rouberties, Rougié, Rozières, Sabrié, Selsis, Vernhettes et Vieillescaze.

VACANCES SCOLAIRES

Le préfet du Lot, conformément à la proposition de l'inspecteur d'académie et l'avis du con-

seil départemental, dans sa séance du 15 juin dernier, a fixé ainsi qu'il suit les vacances dans les écoles primaires supérieures et élémentaires du département du Lot.

Sortie : samedi 8 août, après la classe du soir.

Rentrée : vendredi 2 octobre, à huit heures du matin.

SQUARE FÉNELON

Le Réveil dit avec juste raison :

Les criquets d'Afrique ont la dent cruelle, partout où ils passent c'est la dévastation et le désert. Il n'y a guère de comparable à ce fléau que l'invasion des petits polissons qui se fait sur notre square Fénelon.

Les corbeilles de fleurs, les plantations de jeunes essences odorantes, tout est au pillage, et si l'Administration n'y prend garde, nous verrons disparaître, peu à peu, le seul coin de la ville qui ait quelque agrément pour les promeneurs et les étrangers.

Plusieurs fois on a signalé ce désordre à notre Municipalité ; mais toutes nos supplications ont été vaines.

On voit aujourd'hui les branches arrachées des arbres traîner à terre, les fleurs enlevées aussitôt écloses, les bancs détériorés et changés de place au caprice d'un chacun. Le jardinier chargé de l'arrosage et de l'entretien reste chez lui comme un véritable Choufeyry ou si on le rencontre c'est vers 5 heures du soir, manœuvrant sa lance pendant quelques minutes.

Cela ne peut continuer et nous comptons sur l'énergie de M. le Maire pour qu'il mette fin à un désordre qui devient aujourd'hui scandaleux.

* *

Autre chose encore. Les soirs de musique chacun est obligé d'aller quérir sa chaise et de la transporter à quelques cents mètres pour la rapprocher du kiosque. Nous n'avons vu faire cette acrobatie nulle part.

Dans toutes les villes civilisées, ce sont les loueurs de chaises qui les disposent aux endroits les plus favorables. Pourquoi M. le Maire n'exigerait-il pas qu'il en fut ainsi à Cahors.

Le voyez-vous notre excellent Maire et le Préfet, et le colonel, et tant d'autres encore, promenant philosophiquement leurs chaises, à bras tendu, tout le long des allées, tandis que le loueur, son argent perçu sans bouger, se tord les côtes de rire, à voir peiner tout ce grand monde.

Il faut être à Cahors pour voir ces choses-là !

Fédération des Travailleurs de Cahors

Les membres du Comité central de la Fédération des Travailleurs de Cahors sont priés de se réunir, demain vendredi 3 juillet, à 8 h. 1/2, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville.

FÊTES MILITAIRES

Depuis quelque temps, la plus grande partie de nos régiments fêtent avec éclat un des glorieux anniversaires auxquels ils ont pris part.

Nous espérons que le 7^e de ligne ne restera pas plus longtemps en arrière, et qu'il suivra lui aussi cette patriotique innovation.

LES BAINS FROIDS

Les baignades ont commencé mardi soir, à 4 heures pour nos braves troupiers du 7^e de ligne. Ces baignades ont eu lieu comme les années précédentes, aux Tours, en face l'allée des Soupirs.

place est ici, dans la maison où tu es entrée volontairement après la mort de ton père ?... Je ne parviendrai pas à te rappeler que tu as promis à ma mère de rester ?... Tu m'empêcheras de demeurer pour toi le protecteur que je me suis juré d'être toujours.

— Permetts-moi de te faire remarquer qu'il te sera impossible de me protéger pendant le temps de ton service militaire, fit-elle avec un effort.

— C'est justement pendant ce temps-là, saisissant la balle au bond, que ton devoir est de ne pas abandonner ma maison !... D'ailleurs, moi parti, les mauvaises langues dont tu parles se tairent naturellement.

Les idées de Rosa venaient de prendre soudain une autre direction.

— Ainsi, s'écria-t-elle avec véhémence, les descendants d'une famille de patriotes français, les Herz, consentiront à servir la Prusse !... Et tu ne crains pas que tous les autres Herz, restés fidèles à la France jusque dans la mort, sortent de leurs tombeaux pour t'appeler traître ?...

— Je ne la crains pas, dit-il, plus affligé que surpris de cette apostrophe, on n'est pas un traître quand on subit la loi du vainqueur.

Elle continua, emportée dans son patriotisme aussi ardent qu'austère :

— Michel, tous les ans il y a des centaines d'Alsaciens et de Lorrains qui émigrent pour ne pas servir l'Allemagne ; j'avais espéré que tu serais de ceux-là ! Pourquoi me suis-je trompée, hélas !

— Réfléchis-tu bien à ce que tu me conseil-

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL. (A Suivre).

AU PALAIS

Nous avons raconté en son temps les exploits du nommé Guiraudet. On se rappelle que cet homme se présentait au domicile de certaines veuves et leur réclamait des sommes d'argent à lui dues, disait-il, par leur mari défunt. L'instruction de cette affaire est aujourd'hui terminée. Guiraudet comparaitra devant les assises du Lot au mois d'août prochain pour faux et usage de faux.

CHEVAL NOYÉ

Mardi soir, une jument appartenant à M. Tulet, propriétaire à Péchagal, près Cahors, s'est noyée dans le Lot un peu au-dessus de la drague à vapeur. Cette jument remorquait jusqu'à la grue, les bateaux chargés du sable extrait par la drague. En essayant de démarrer un de ces bateaux qui était encore solidement attaché, la jument a éprouvé une forte secousse et est tombée dans la rivière, une patte de devant prise dans sa bride. Malgré de prompts secours elle s'est noyée.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 15 juin 1891
Présidence de M. Delpérier, doyen d'âge
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il signale dans le bulletin de la Société archéologique de Bordeaux (t. xv^e 2^e fascicule) un vœu émis par notre collègue M. de Fontenilles, pour la conservation des peintures de la cathédrale de Cahors. — Il donne communication d'une lettre de M. Bureau, secrétaire général de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France (qui vient de se fonder à Nantes), proposant l'échange de son bulletin avec celui de la Société des Études. — Adopté.
La Société désigne M. Armand, professeur honoraire au Lycée de Marseille, pour la représenter au 20^e congrès de la Société pour l'avancement des sciences qui se tiendra cette année à Marseille.
M. Greil lit un acte datant de 1670 et relatant l'hommage rendu au vicomte de Turenne par le seigneur de Clermont, baron de Gramat, seigneur de Saint-Projet et autres lieux.
M. l'abbé Gary lit une traduction en vers patois du *De Profundis* : « *Seignour del proufoun de l'obimé* » et un cantique patois adressé à la jeunesse : « *Dins uno sainto allégresso* ».

Le Président, F. DELPÉRIER.
Le Secrétaire, J. BLANC.

Concours de l'espèce ovine

RACE DES CAUSSES DU LOT

Le concours de l'espèce ovine tenu à Gramat le dimanche 28 juin n'a point été au-dessous de ses devanciers ; il a prouvé encore une fois le parti que l'on peut tirer par la sélection des animaux qui peuplent une grande partie du département du Lot.
Sur les plateaux calcaires des causses, il existe, de nombreux troupeaux d'ovins qui savent trouver leur existence, grâce à une herbe courte, aromatique et alibète, là où bien d'autres races succomberaient.
C'est en brochant l'herbe jusqu'au collet qu'elle peut s'entretenir et se développer et qu'elle a pu présenter dans les concours, des sujets se rapprochant beaucoup du type des meilleures races anglaises créées en vue de la boucherie.
La réunion qui a eu lieu sur la place de l'hôtel de ville de Gramat où une estrade d'honneur avait été aménagée afin de permettre aux membres du jury de discuter sur le mérite des animaux exposés, a confirmé ce fait zootechnique, que les Caussinards du Lot peuvent donner dans le département les meilleurs résultats économiques.
Le dernier concours régional tenu à Aurillac et où ont été étudiées de très près les données scientifiques de l'élevage de diverses races ovines françaises, a démontré que celle des causses du Lot était de qualité supérieure, et qu'il n'y avait qu'à sélectionner les reproducteurs dans le sens de la consanguinité, sans toutefois aller jusqu'à l'excès, pour la voir continuer de prospérer.
Avec cette conformation qui consiste dans l'ampleur du tronc accompagnée d'une vaste poitrine, ces animaux jouissent de la faculté de consommer beaucoup, d'acquies de la précocité et de donner des rendements à la boucherie, très élevés.
Les opérations du jury ont été longues, souvent pénibles à cause de la difficulté du classement, beaucoup de sujets semblant se valoir entre eux.
La proclamation des récompenses prononcée par M. de Verninac, président du jury, a permis à l'honorable sénateur d'expliquer combien avait été dure la mission confiée aux membres du jury.
En rappelant aux exposants que dans l'examen de leurs animaux, ils avaient agi selon leur âme et conscience, il les a facilement convaincus que les opérations avaient été faites par des hommes ayant borné leurs inspirations au mérite des animaux.
Quelques conseils donnés sur le maintien de la

pureté de la race et sur son alimentation ont été goûtés par les éleveurs réunis autour de l'estrade d'honneur.

C'est au nom du gouvernement de la République que la proclamation des prix a été prononcée et qu'une médaille de vermeil offerte par M. le ministre de l'agriculture a été remise par M. le Sous-Préfet de Gourdon à l'éleveur du causse qui a obtenu le prix d'ensemble.

Nous avons été satisfait personnellement d'entendre dans les groupes des exposants, et des nombreux visiteurs qui s'étaient donné rendez-vous à Gramat que tout le monde sanctionnait les opérations du Jury.

LAUR,
Vétérinaire départemental.

LISTES DES PRIMES

PREMIÈRE CATÉGORIE

1^{re} Sous-Catégorie. — *Agneaux de l'hiver*
1^{er} Prix (Ville de Gramat) 100 francs à M. Puybaret Albert à Gramat.
2^e — 80 fr. à M. Boudié Jean à Carennac.
3^e — 60 fr. à M. Breil Henri à Alviçnac.
4^e — (Supplémentaire) 40 fr. à M. Méjécaze Louis à Fontanes.
Mention honorable M. Labrunhie B. à Thégra.
— M. Lacroix Pierre à Loubressac.
— M. Cassayré Joseph à Gramat.
— Lagrange Germain à Loubressac.

2^{me} Sous-Catégorie. — *Agneaux de l'été*

1^{er} Prix 100 francs à M. Tournié F. au Bastit.
2^e — 80 fr. à M. Lafon Charles à Gramat.
Agnelles
1^{er} Prix 80 fr. à M. Brel Henri à Alviçnac.
2^e — 60 fr. à M. Lavergne A. à Alviçnac.
3^e — 50 fr. à M. Delsahut P. au Bastit.
Mention honorable à M. Deleros A. à Gramat.
— à M. Puybaret Albert à Gramat.

DEUXIÈME CATÉGORIE

Antenais

1^{er} Prix 120 francs à M. Judicis J. Pierre à Gramat.
2^e — 100 fr. à M. Lascostes P. à Alviçnac.
3^e — 80 fr. à M. Brel Henri à Alviçnac.
4^e — 60 fr. à M. Puybaret Alb. à Gramat.
Mention honorable M. Lavergne A. à Alviçnac.
— M. Vernet Albert à Issendolus.

Antenaises

1^{er} Prix 100 francs à M. Brel H. à Alviçnac.
2^e — 80 fr. à M. Delsahut Paul au Bastit.
3^e — 60 fr. à M. Lavergne A. à Alviçnac.
Mention honor. à M. Méjécaze L., à Fontanes.

TROISIÈME CATÉGORIE

Mâles

1^{er} Prix 120 francs à M. Brel H. à Alviçnac.
2^e — 100 fr. à M. Lescure P. à Loubressac.
3^e — 80 fr. à M. Vernet Ant. à Gramat.
4^e — 60 fr. à M. Puybaret Alb. à Gramat.
5^e — 50 fr. à M. Vétrac Jean H. à Gramat.

Femelles

1^{er} Prix 120 fr. à M. Méjécaze L. à Fontanes.
2^e — 100 fr. à M. Lavergne A. à Alviçnac.
3^e — 80 fr. à M. Brel Henri à Alviçnac.
4^e — 70 fr. à M. Delsahut P. au Bastit.
5^e — 60 fr. à M. Lestrade Jean à Thégra.

QUATRIÈME CATÉGORIE

1^{er} Prix 80 francs à M. Brel H. à Alviçnac.
2^e — 70 fr. à M. Bru Théodore à Alviçnac.
3^e — 60 fr. à M. Lavergne A. à Alviçnac.

PRIX D'ENSEMBLE

Consistant en une médaille de vermeil offerte par Monsieur le Ministre de l'agriculture.
A. M. Brel Henri à Alviçnac.

LA FOIRE

Malgré la chaleur étouffante, les agriculteurs, les hommes d'affaires et aussi les promeneurs se sont rendus mercredi en grand nombre à notre foire.

Les diverses places de notre ville, notamment la place du marché, étaient bondées de monde. Seule, la place Thiers était un peu démunie de bétail.

ARRESTATION

Samedi soir, la police a procédé à l'arrestation du nommé Charles Escluisse, âgé de 31 ans, natif de la Mastre (Ardèche), ouvrier boulanger, trouvé en flagrant délit de vagabondage, injures publiques et violation de domicile. Cet individu déjà condamné plusieurs fois, sous le prétexte d'offrir du papier à lettre, pénétrait dans les maisons, malgré la volonté des propriétaires, et menaçait les personnes qui ne lui achetaient pas ou qui refusaient de lui faire l'aumône.

JEUX DE HASARD

Procès-verbal a été dressé, dimanche, contre le sieur G. J., de Cahors, pour avoir tenu des jeux de hasard sur la voie publique.

Toulouse

Le comité de la bataille des fleurs s'est réuni, mardi soir, à l'hôtel Tivollier, sous la présidence de M. le baron de Cantalauze.

Sur la proposition de divers membres de la réunion, le comité décide que des bannières et fanions d'honneur seront décorés aux voitures les mieux décorées. Et, comme le comité veut bien faire les choses, il reporte au dimanche 19 juillet la bataille des fleurs primitivement fixée au samedi 4 du même mois.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 2 JUILLET
de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir
(Allées Fénélon)

Toulouse (pas redoublé)	Reynaud.
Les Mousquetaires de la Reine (fant.)	Halevy.
Le Désert (ode symphonique)	F. David.
Caprice (polka pour piston)	L. Chic.
Carmen (mosaïque)	Bizet.
Le Juchsia (mazurka)	Kelsen.

FAITS DIVERS

LES SAUTERELLES EN CONSERVE

Un négociant de Montpellier vient d'écrire au préfet d'Oran qu'il est acheteur de 3,000 tonnes à 30 fr. l'once, de sauterelles desséchées et désinfectées avec un produit qu'il ferait connaître. Il offre d'envoyer des arbes.

L'ÉCHASSIER DORNON

Sylvain Dornon, l'échassier landais, de retour de son voyage mouvementé à travers l'Allemagne et la Russie, est arrivé dimanche, à Bordeaux, venant de Paris.

Parti de Bordeaux le 7 mars, de Paris le 12, il est arrivé à Moscou le 10 mai, après cinquante-huit jours de voyage, dont les principaux accidents sont connus.

La traversée du territoire allemand, on le sait, a été rendue particulièrement difficile à l'échassier par les défiances de la population, la rapacité des aubergistes, l'hostilité de la presse. C'est en Allemagne que s'est produit l'incident qui a donné le signal d'une levée de plumes contre Dornon à l'étranger et en France. On se rappelle que Dornon, accusé d'avoir abandonné ses échasses pour prendre le chemin de fer, se vit disqualifié pour ainsi dire. Voici comment Dornon explique la méprise volontaire ou non des journaux allemands : à Kostrin, Dornon avait été prié par un directeur de cirque de donner une représentation. Il ne crut pas devoir accepter l'offre tout d'abord et continua sa route par Landberg, où le directeur lui renouvela ses avances. Là, Dornon céda aux instances de l'impresario et revint alors sur ses pas, de Jastrow à Kostrin, en chemin de fer ; après la soirée, il regagna en chemin de fer Jaskow et reprit sa route sur les échasses, au point où il l'avait laissée. Dornon compte recommencer une expédition de même nature avant peu.

LA SURVEILLANCE DES PONTS ET VIADUCS

La terrible catastrophe de Mœchenstein a fait naître dans le public certaines appréhensions, certaines craintes bien légitimes. Nombre de nos lecteurs nous ont écrit pour savoir si les mesures de précaution et de surveillance étaient suffisamment prises par les Compagnies de chemins de fer françaises, pour savoir même s'il en existait et en quoi elles consistaient.

Ces questions méritaient d'être approfondies et un rédacteur du *Petit Journal* s'est livré à une petite enquête dont voici les résultats :

Il est d'abord admis en principe, dans toutes nos grandes Compagnies, que les ouvrages d'art en maçonnerie sont beaucoup plus solides que ceux dont la fonte, le fer et l'acier forment la base ; ils passent pour avoir une durée indéfinie. Mais ils coûtent beaucoup plus cher, et de plus ils ne permettent pas les hardiesses de construction auxquelles se livrent aujourd'hui les ingénieurs. Il est bien évident qu'on n'aurait pu avec de la maçonnerie exécuter un viaduc comme celui de Garrabit qui a 187 mètres de portée, encore moins comme celui de Forth en Angleterre, qui compte 265 mètres d'axe en axe des piles.

La surveillance des ponts maçonnés est des plus faciles ; la simple tournée des piqueurs de la voie y suffit amplement. Les détériorations qui se produisent dans ces ouvrages sautent pour ainsi dire aux yeux, et il n'est pas besoin d'être exercé à cet examen pour constater les réparations à faire.

Pour les ouvrages métalliques au contraire, la surveillance est des plus difficiles, les endommagements étant presque toujours cachés et se produisant fréquemment, car l'acier ne peut résister indéfiniment aux influences atmosphériques et, de fibres qu'il est lorsqu'on l'emploie, ne tarde pas à devenir pailleux. Aussi le service est-il organisé pour l'examen de ces ponts et viaducs.

Deux fois par jour, sur tous les réseaux

français, un chef d'équipe fait sa tournée et, dès qu'il voit une fissure, si mince soit elle, dans le tablier du pont, ou une rupture de rail, — à peu près les deux seuls signes extérieurs auxquels on peut reconnaître une détérioration dans un ouvrage métallique, — il prévient son chef de section. Cet agent fait à son tour une visite complète, recherche les pièces usées ou brisées et prescrit immédiatement, de concert avec son ingénieur, les réparations nécessaires. Le service des trains en est quitte alors pour quelques légers retards occasionnés par le ralentissement obligatoire aux passages dangereux. Outre les tournées dont nous venons de parler, le chef de section et les piqueurs sont tout particulièrement chargés d'en faire quelques-unes supplémentaires.

Telles sont les mesures adoptées par les Compagnies françaises. Il est difficile de savoir si elles sont suffisantes pour tous les cas, mais la catastrophe de Mœchenstein en a été probablement évitée si là-bas elles eussent été mises en pratique.

Toujours des attestations nouvelles

Mussy-les-Pierrepont (Aisne), le 21 février 1891. — Je souffrais de crampes d'estomac, de manque d'appétit et j'avais toujours envie de rendre. Depuis que je prends des *Pilules Suisses*, je me trouve très bien.
(Sig. lég.) BOURLET, surveillant à la sucrerie.
A. M. Hertzog, ph^m, 28, rue de Grammont, Paris

JOURNAL DE LA SURDITÉ

Donne les DERNIERS RENSEIGNEMENTS sur tous les traitements existant en France et à l'étranger pour la guérison des maux d'oreilles. Il suffit pour le recevoir franco d'écrire à l'Administration : 112, BOULEVARD ROCHECHOUART, PARIS.

Bourse de Paris

Cours du 1^{er} juillet 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95
3 0/0 amortissable.....compt.	95 20
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	93 75
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 50

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	441 50
EST 3 0/0.....	436
MIDI 3 0/0.....	448
NORD 3 0/0.....	445
ORLÈANS 3 0/0.....	447 25
OUEST 3 0/0.....	439
SUD DE LA FRANCE.....	409
OUEST-ALGÉRIEN.....	419 50
EST-ALGÉRIEN.....	424
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	605
— — — — — 4 0/0 1863.....	518
— — — — — fonc. 3 0/0 1877.....	392
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	471
— — — — — fonc. 3 0/0 1879.....	474
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	467
— — — — — fonc. 3 0/0 1883.....	425 75
— — — — — — 3 0/0 1885.....	467
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	74
GAZ, C ^e parisienne.....	525

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	98 70
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 40
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	45
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	347 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	323 50
SARAGOSSE 3 0/0.....	383

BULLETIN FINANCIER

du 1^{er} juillet 1891

On a débuté en hausse sensible on a même coté 95.45. Mais en clôture on a faibli sensiblement. On ne s'attendait nullement à ce mouvement surtout en voyant qu'on a coté du déport sur le 3 0/0. La rente finit à 95, en baisse de 0,25 sur hier, le nouveau est lourd à 93.60.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit sont un peu moins bien tenues, le Crédit foncier est à 1268.75, la Banque de Paris à 805, le Crédit lyonnais est à 797.50. Les fonds étrangers ne reculent pas comme nos rentes et sont généralement assez fermes à l'exception de la rente portugaise, l'Italien n'est pas cher le déficit du budget paraît devoir être facilement comblé.

En banque, les valeurs de cuivre reculent. La part du crédit provincial est à 15. On cote 121.25 le Paris-Caracas. Bonne tenue de l'obligation Porto-Rico et de l'obligation Linarès à Almería.

La souscription au prix de 50 fr. aux parts de l'Electra continue avec succès. On nous signale l'arbitrage suivant c'est de vendre les titres Panama désormais sans avenir et les remplacer par l'Electra. D'ailleurs tous les portefeuilles encombrés de valeurs dépréciées devraient faire cet arbitrage qui compensera et au delà les pertes éprouvées.

